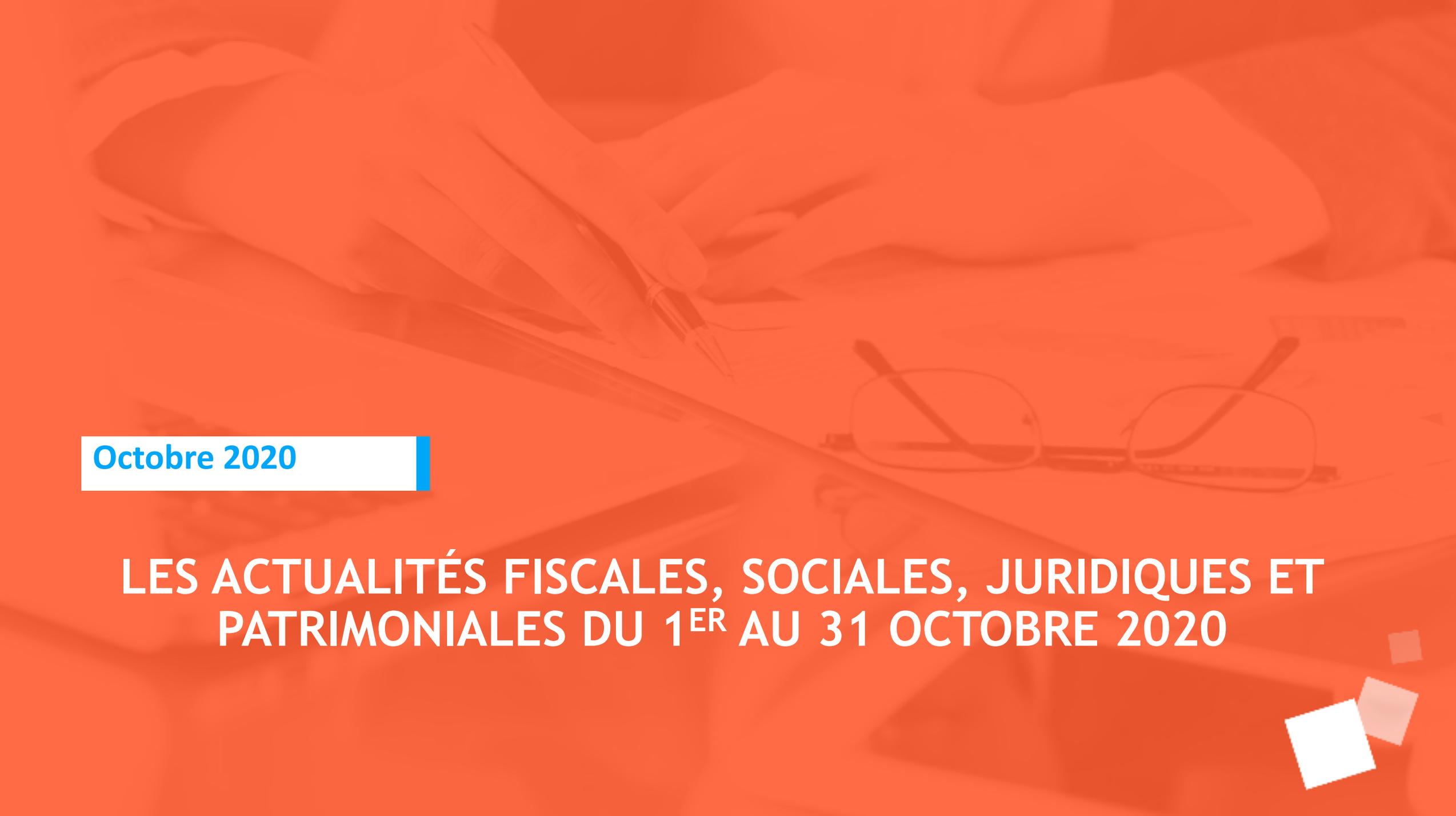


# ***LOGO CABINET***





Octobre 2020

# LES ACTUALITÉS FISCALES, SOCIALES, JURIDIQUES ET PATRIMONIALES DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2020



A close-up photograph of a person's hands working at a desk. The left hand holds a silver pen, and the right hand is using a black calculator. In the foreground, a hand is pointing at a spreadsheet with various numbers. The background is slightly blurred, showing a person in a dark suit sitting at a desk.

*Chapitre 1*

# LES ACTUALITÉS FISCALES

## ZRR et transmission d'entreprise familiale

- Afin de favoriser les transmissions familiales d'entreprises, la Loi a autorisé, pour les exercices clos depuis le 30 décembre 2017, l'application de cet avantage fiscal aux reprises d'entreprises dans le cadre familial, sous réserve que cette reprise intervienne dans le cadre d'une 1<sup>ère</sup> transmission familiale
- Dans ses commentaires l'administration prévoit que cette tolérance ne s'applique non pas aux exercices clos depuis le 30 décembre 2017, mais aux opérations de reprise ou de restructuration réalisées à compter du 30 décembre 2017
- Une restriction illégale selon le juge, qui demande à l'administration fiscale de corriger ses commentaires afin de les rendre conformes au texte de la Loi

## Remboursement d'un crédit de TVA et formalisme

- En l'absence de l'accusé de réception justifiant du dépôt du formulaire de déclaration de TVA par voie électronique, une société, qui demande le remboursement d'un crédit de TVA, ne prouve pas qu'elle a respecté le formalisme requis par la Loi
- En conséquence, l'administration est parfaitement fondée à rejeter sa demande de remboursement

## Contrôle fiscal et secret professionnel

- Une lettre de mission échangée entre un expert-comptable et son client, qui ne fait qu'indiquer l'objet et la mission de l'expert-comptable, sans contenir aucune information à caractère confidentiel, peut valablement être saisie et utilisée par l'administration fiscale